

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS**

STATION DE TRAITEMENT DE LA BRETAGNE

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Par Délibération n° 14/6-31 du 27 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la station de traitement de la Bretagne - opération qui va permettre le renforcement des capacités de traitement de la ressource superficielle venant de la cascade du Chaudron (appelée également Premier Bras) -, ainsi que son plan de financement.

Après plusieurs phases de consultation et de négociation, le coût global de l'opération a été approuvé à 3 620 296,67 € HT, dont 3 322 033,90 € HT au titre des travaux.

Dans le cadre du programme d'investissements publics en matière d'équipements structurants, la Ville a présenté ce dossier qui a obtenu une subvention de 1 960 000 € au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2015 pour les travaux. L'engagement du Ministère de l'Outre-mer à ce titre correspond à un taux de participation de 59% du coût réel Hors TVA dans la limite du montant notifié de subvention.

Le plan de financement est donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT FEI 2015 PART TRAVAUX		
Financeurs	Taux	Montant
	%	€ H. T.
FEI 2015	59%	1 960 000,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	41%	1 362 033,90
Total	100%	3 322 033,90

Les autres dépenses relevant de cette opération (Etudes - Prestations diverses, ...) à hauteur de 298 262,77 € HT sont totalement prises en charge par le Budget Annexe Eau. De ce fait, l'impact financier global de cette opération sur le Budget Annexe Eau représente de 1 660 296,67 € HT.

Rapport n° 15/3-41

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération ;

2° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer la convention, à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution et à signer tous actes y afférents

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15341-1-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS**

STATION DE TRAITEMENT DE LA BRETAGNE

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n°14/6-31 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2014 ;

Sur le RAPPORT N°15/3-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de l'opération, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT FEI 2015 PART TRAVAUX		
Financiers	Taux	Montant
	%	€ H.T.
FEI 2015	59%	1 960 000,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	41%	1 362 033,90
Total	100%	3 322 033,90

Délibération n°15/3-41

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention, à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution et à signer tous actes y afférents

ARTICLE 3

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe Eau au chapitre 23 - article 2315 et les recettes au chapitre 13 - article 1317.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15341-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/06/2015



Gilbert ANNETTE